

Mobilisation générale contre le harcèlement



contre le scolaire

Directions, enseignants et élèves: tous ensemble pour combattre ce que Joëlle Milquet qualifie elle-même de «fléau qui prend des proportions inquiétantes»

EXCLUSIF

Le harcèlement est un véritable fléau dans nos écoles, un poison qui se répand dans les cours de récréation et mène parfois au pire (le suicide). À l'aube de la rentrée scolaire, la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, prend le taureau par les cornes et dévoile ses mesures préventives pour lutter contre le harcèlement scolaire : directions, enseignants, élèves, tout le monde est mobilisé pour un projet qui démarrera à la mi-septembre !

« Le harcèlement entre élèves, et sa variante moderne qu'est le cyberharcèlement, prend des proportions inquiétantes en milieu scolaire », reconnaît la ministre. « Seul un dispositif d'envergure peut aider à le combattre. »

Le tout résumé en une note que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a avalisée ce mercredi. On y trouve un ensemble de mesures coordonnées qui permet d'impliquer tous les acteurs. Une approche dite inclusive, axée sur la promotion du respect de chacun et la lutte contre toute forme de violence, qui se révélerait plus fructueuse qu'une approche ciblée sur le harcèlement.

1) Inscription dans le projet d'établissement des écoles de la mise en œuvre d'un dispositif de prévention. Une étape primordiale, en début d'année, pour élaborer un programme de prévention et des modalités de prise en charge. Avec communication à tous les acteurs de chaque école.

2) Mise en place, à titre expérimental, dans les écoles d'un programme de prévention (3 ans au minimum). On parle ici d'une recherche-action dont l'objectif vise, de la maternelle au secondaire, à répondre à la nécessité d'intervenir dans le domaine de la violence scolaire. Comment ? En favorisant la régulation des cours de récréation (lire ci-dessous) et en donnant aux enseignants des outils d'in-

tervention et de médiation adaptés. Des évaluations régulières et scientifiques du dispositif seront prévues, les écoles étant soutenues par des acteurs extérieurs.

3) Un réseau structuré de prévention et de prise en charge du harcèlement scolaire au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le but sera de soutenir les écoles dans la mise en place de leur programme, de garantir une coordination des dispositifs et de les perpétuer dans le temps. Le champ d'action concerne bien l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4) Création d'une plateforme numérique destinée aux élèves, aux parents et aux équipes éducatives. Elle offrira à tous les acteurs de l'enseignement un répertoire de ressources, services d'aide, outils pédagogiques (vidéos...), ainsi qu'un forum d'échanges de bonnes pratiques. Le principe : ce qui se fait dans une école peut être utile à une autre.

5) Mobilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement. Selon

diverses études, le harcèlement et le cyberharcèlement ne peuvent être arrêtés que par des initiatives collégiales lancées par les élèves eux-mêmes. Alors

qu'un élève qui réagirait seul se mettrait en danger. Un appel à projets sera lancé aux écoles. Ils seront ensuite diffusés, entre autres, sur la nouvelle plateforme « harcèlement.cfwb.be ».

6) Formation des élèves à la « médiation par les pairs ». Un projet qui concernera les élèves des 5^e et 6^e années primaires et des 1^{er} et 2^e années secondaires et qui vise à accroître leur conscience des phénomènes de groupe, à développer leur empathie et à acquérir des moyens rapides pour arrêter le harcèlement. Ou comment stopper le harcèlement lorsque l'on en est victime ou témoin.

À noter qu'un budget de 483.000 euros est prévu pour financer ce dispositif.

À la mi-septembre, la ministre enverra une circulaire explicative à toutes les écoles, ainsi qu'un formulaire d'inscription. Des séances d'information auront également lieu. Le démarrage opérationnel avec les écoles inscrites est prévu pour le 1^{er} octobre. ■

DIDIER SWYSEN

« Le harcèlement prend des proportions inquiétantes à l'école »

D'AUTRES MESURES IMPORTANTES

Une brochure pour apprendre aux parents à aider les enfants

Outre les six axes développés ci-contre, le dispositif de la ministre prévoit des « petites mesures » qui ont toute leur importance.

Chaque école devra désigner une personne ressource de référence pour les problématiques liées au cyber-harcèlement. Elle sera à la disposition du personnel, notamment pour les questions juridiques.

La ministre annonce aussi un guide sur l'utilisation des réseaux sociaux qui sera diffusé auprès des équipes éducatives. Il s'agira ici, entre autres, de sensibiliser et

d'outiller les professionnels de l'éducation à l'utilisation personnelle et professionnelle des réseaux sociaux, de les inciter à assurer l'utilisation réfléchie et responsable de ces réseaux, ainsi que d'internet, aussi par les élèves.

Figurent encore dans le texte la restauration des points de contact école-police pour les situations de harcèlement et de cyber-harcèlement plus extrêmes et la diffusion d'une brochure aux parents, pour leur apprendre comment aider leur enfant s'il est harcelé.

D.SW.

L'UNIVERSITÉ DE MONS EST PARTENAIRE

Contrôler ce qui se vit dans la cour de récré

L'Université de Mons sera partenaire du projet. « On travaille déjà depuis longtemps sur le harcèlement », explique Willy Lahaye, prof et chef du service des sciences de la famille. « Il y a une demande de plus en plus pressante des écoles, un vrai désir de restaurer la qualité de la relation éducative. »

Au fil des ans, Willy Lahaye et Bruno Humbeeck ont établi des relations privilégiées avec des dizaines d'écoles. Bruno Humbeeck, nous l'avons, un jour, qualifié de « Doc miracle des cours de récréation ». La cour de récré, lieu où les comportements agressifs se développent. Une violence visible et... invisible qui laisse souvent les profs démunis.

C'est là que les mécanismes du harcèlement se mettent en place, dans ce lieu surpeuplé où les enseignants ont du mal à agir. Avec son collègue Frédéric Hardy, M. Humbeeck travaille sur une méthode anti-harcèlement qui donne d'étonnants résultats : 160 écoles font d'ailleurs confiance à l'Université de Mons. « Je ne m'attendais pas à un tel rush », précise M. Lahaye, « même si je sais que les écoles sont en souffrance par rapport à la gestion éducative. C'est une problé-

matique à envisager plus largement que le harcèlement. Il faut restaurer la confiance entre la famille et l'école. »

COUR DE RÉCRÉ COUPÉE EN ZONES

La théorie tourne autour de deux grands principes : on favorise le contrôle des comportements agressifs dans les cours de récré en réorganisant leur fonctionnement avec des règles précises. On permet ensuite aux enseignants de maîtriser leur classe en développant des « espaces de parole ». « Trois espaces sont délimités dans la cour, avec des lignes de couleur », explique M. Humbeeck, chargé d'enseignement à l'université montoise. « Une zone pour les jeux de ballon, une pour les jeux sans ballon et une pour la conversation, l'activité à laquelle s'adonnent la majorité des enfants. »

L'expert estime que 66 % des conflits visibles disparaissent ainsi... Et les invisibles ? C'est la seconde partie du projet : chaque élève exprime ce qu'il a ressenti à la récré : joie, tristesse, colère, peur ou dégoût. On ne prend la parole que si un adulte la donne, on ne désigne pas un coupable, on cherche la solution en groupe... Là, on diminuerait de 90 % la violence visible et invisible. ■

D.SW.

JOËLLE MILQUET À L'INTERVIEW

« Nous mettons tous les outils à disposition des enseignants »

Le harcèlement scolaire a toujours existé. Ce qui a changé, c'est la tolérance vis-à-vis de ce phénomène. Votre projet en est une illustration ?

Les espaces de parole est très intéressant (lire en page 2, NdlR). Les auteurs de harcèlement ne se rendent pas toujours compte de ce qu'ils font... **À ce propos, l'approche préventive est très visible dans votre projet, mais il n'y a aucun aspect répressif...**

Les écoles gardent la possi-

tion, d'un projet isolé, mais d'une nouvelle dynamique qui s'inscrit dans une stratégie de lutte contre le harcèlement. **Une problématique qui laisse souvent les profs démunis. Ils s'en plaignent depuis longtemps...**

Notre objectif est de mettre tous les outils à leur disposition. C'est la nouveauté. On n'envoie

pas un texte aux écoles en leur disant : « Débrouillez-vous ! ». On forme le personnel, on leur donne des outils. On travaille en partenariat avec des universités, l'Aide à la Jeunesse... On forme nos médiateurs scolaires, nos équipes mobiles, une centaine d'agents qui soutiendront les équipes éducatives. **Et les élèves ne sont pas de**

Des écoles pourront y échapper ? Elles pourront vous dire : « Merd, mais on n'a pas de problèmes chez nous » ?

Ce n'est en rien une philosophie de contrainte, mais il faudra prévoir partout des projets. Toutes les écoles ne seront pas prêtes à démarrer en même temps, il ne faut pas imaginer des projets partout

dans les deux mois, mais il ne sera pas question de ne rien faire. On parle ici de faits qui peuvent générer un malaise et conduire parfois à l'échec. C'est une vraie priorité, même si ce n'est pas la seule. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR D. SW.

AUTEURS OU VICTIMES

Cela concerne un élève sur trois

Plusieurs études ont déjà été menées en matière de harcèlement scolaire et elles donnent une idée assez précise... et inquiétante du phénomène. Dans les écoles francophones, on estime que 35 % des élèves ont déjà été impliqués dans des faits qualifiés de harcèlement. Les élèves en fin d'enseignement primaire (5^e et 6^e années) et en début d'enseignement secondaire (1^{er} degré) en sont davantage victimes. Un constat puisé dans l'une des études qui fait foi dans ce domaine. Elle date de 2013 et est l'œuvre de l'équipe de Benoît Galand, chercheur et enseignant à la faculté de psychologie de l'UCL (c'est l'un des grands spécialistes de ce phénomène dans notre pays). On peut encore y lire que ces faits ne sont nullement liés à l'origine sociale des élèves. Les auteurs ont enregistré 16 % d'élèves régulièrement victimes de harcèlement, 14 % régulièrement auteurs de harcèle-

ment... et 5 % d'élèves « harcelés-victimes ».

CYBER-HARCELEMENT : 1 ADO SUR 3

Si 35 % des élèves sont impliqués dans de tels faits, certaines recherches indiquent que des violences de type invisible touchent directement 15 % des élèves du primaire, sous la forme d'un rejet, et plus de 20 % de ceux du secondaire sous la forme de harcèlement.

En matière de cyberharcèlement, deux enquêtes attirent l'attention. La première, réalisée par l'Observatoire des droits de l'Internet révèle que 34,3 % des jeunes ont déjà été victimes de harcèlement sur Internet et 21,2 % déclarent en avoir été l'auteur. En outre, plus de trois enfants sur quatre, âgés entre 12 et 18 ans ont connaissance d'une situation de cyberharcèlement sans y avoir été impliqués, en tant que harcelés ou harceleurs.

Le phénomène a aussi été « scanné » (fin 2012) par le service de mé-

diation scolaire en Wallonie. L'enquête concernait 2.597 élèves de l'enseignement secondaire : 27 % des élèves disaient avoir déjà été insultés, 11 % avoir été piégés par un imposteur, 14 % avoir découvert des photos d'eux qu'ils ne souhaitaient pas voir en ligne. Par ailleurs, 25 % disaient avoir insulté, 11 % s'être déjà fait passer pour quelqu'un d'autre et 8 % avoir piraté le compte de quelqu'un... D'autres statistiques existent, même si elles ne présentent pas un aspect scientifique aussi remarquable que les enquêtes précédentes.

NUMÉROS VERTS

Dans les écoles francophones ont été lancés, ces dernières années, deux numéros verts, l'un réservé aux enseignants, l'autre aux parents. En regardant les données du second, on constate que 66 % des appels (1.200 en un peu plus de

deux ans d'existence) sont liés à de la violence morale

(24 % à la violence physique, 5 % à la discrimination (homophobie), 3 % à des violences sexuelles, 1 % à de la cyberviolence et 1 % à du racket). « Les faits de harcèlement entre élèves, sous diverses formes, dépassent largement les autres problématiques scolaires relevées », nous a-t-on déjà expliqué à la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Le manque de reconnaissance de ce phénomène par la direction de l'école et les membres du personnel est mis en avant dans le discours des parents. La banalisation du fait par les adultes représente davantage une souffrance chez les parents et les élèves que le fait lui-même. »

DANS 22,4 % DES EXCLUSIONS

Enfin, si l'on se penche sur les dernières statistiques des exclusions et refus de réinscription dans nos écoles, on remarque 800 dossiers où l'on parle

de violences morales, qui incluent le harcèlement. Elles sont constatées dans 22,4 % des cas. Cela signifie que, dans près d'un cas sur quatre, les violences morales figurent parmi les motifs d'exclusion ou de non-réinscription (en moyenne, cinq faits motivent l'exclusion d'un élève). ■

D.S.W.

AUTRE PARTENAIRE

Le projet enchante l'UCL

L'UCL est un autre partenaire du projet. On lui a confié un rôle d'évaluation. « C'est un rôle extrêmement intéressant », commente Benoît Galand, un autre expert renommé de cette pro-

blématique en Belgique francophone. « L'enjeu n'est pas vraiment de quantifier le problème du harcèlement scolaire. On en a une idée assez précise, mais la vraie question est de savoir ce que l'on peut faire pour prévenir ce problème. »

M. Galand se réjouit donc de ce travail qui permettra aussi de comprendre pourquoi un projet démarre au quart de

tour dans une école et ren-

D.S.W.

contre plus de difficultés ailleurs. « Le harcèlement scolaire est une problématique dont on parle plus qu'avant, que l'on prend mieux en compte », poursuit-il. « On peut enfin en parler avec les écoles. Je me réjouis de voir qu'il y a maintenant une action politique. On ne peut pas dire qu'en Belgique francophone, on est en avance dans ce domaine. »